

PV REUNION DU 5 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 Février, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Date de convocation du Conseil municipal : 29/01/2019

Membres Présents M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice ; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. LAPLANCHE Adrien, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. QUEBRE Maurice, M. GERDOLLE Philippe, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine, M. SAVAGE Edward, Mme LACOMBE Pauline et M. LAGARD Ludovic.

Membres ayant donné pouvoir : Mme DEMON Valérie qui a donné pouvoir à M. MURET Jean-Luc

Absents Excusés : M. MAITREAU Yves, Mme SENSI Claudine, M. DHENNIN Pierre.

Absents : M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. BOUDET Thierry, M. DELEU Jean-Michel, M. DARGERÉ Dominique, M. FERRÉ Gérard, Mme FAURÉ Éliane et M. BECQUART Alain.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité et Le procès-verbal, joint au compte-rendu n'a suscité aucune remarque.

Le Maire ouvre la séance à 20h.

M. le Maire demande la suppression des points n° 4 et n°13 notés dans l'ordre du jour.

1°) CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

Suite au départ d'agents et de possibilités d'avancement de grades de certains employés, il y a lieu de supprimer 7 emplois et d'en créer 4 ; M. le Maire précise que cette modification est faite en accord avec les salariés ; Alain LALABARDE arrive à optimiser les heures effectuées par chacun. Ce changement aura lieu le 1^{er} Mars 2019.

Alain LALABARDE liste les suppressions et les créations d'emplois avec le nom des agents concernés et leur attribution. 1 poste Agent de Maîtrise Principal -35h à Alain CANIES . 1 POSTE Agent de MAÎTRISE -35H à Marion BARROS ; 1 poste Adjoint Technique principal 1^{er}cl -22.5H à Isabelle MERCADIE et 1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème}cl 23h à Catherine NELSON. Mme BURZIO Patricia bénéficie également d'une promotion interne au poste d'agent de maîtrise et récupère le poste laissé vacant par M. CANIES, qui passe agent de maîtrise principal. Le C.M. vote à l'unanimité.

2°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2019 :

Le détail du tableau des effectifs vous est donné dans le compte-rendu.

M. le Maire explique que le poste occupé par M. CASADO, sera supprimé en Avril 2019. Les compétences en matière d'urbanisme, effectuées par cet agent, sont redistribuées ;

L'urbanisme est confié à Martine OULMAYROU, Séverine ASTIER prend le poste de régisseur de recettes, la police et les arrêtés du Maire seront attribués à un agent des services techniques, l'accessibilité et la sécurité à Guy VIDAL, le suivi du P.L.U I. à Nathalie CAZARD-OLIBA, en relation avec les élus.

Edith signale qu'un engagement (diminution de la masse salariale) est acté avec l'organisme prêteur.

Carole Morel est en arrêt longue maladie (salaire remboursé par la C.D.C , reste 5% à la charge de la collectivité) mais cet agent compte dans la masse salariale.

LE C.M. est OK

3°) RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE INTERNET DU C.D.G. :

Le Conseil municipal donne son accord au renouvellement de l'adhésion au C.D.G comprenant le module dématérialisation au tarif de 240,00€ par an.

((Marie-José explique que l'Inspection Académique du Lot ne souhaite pas une ouverture de classe à l'Ecole Maternelle en Septembre 2019 malgré un effectif en hausse. Un « renfort » sera proposé))

4°) TARIFS CANTINE :

Marie-José explique que le Département est revenu sur sa décision quant à l'augmentation des tarifs.

Les tarifs fixés par délibération en date du 04/12/2018 sont revus à la baisse et le C.M. décide de fixer le prix des repas ; Pour E.P. à 3,80€- E.M. à 3.75€ et les extérieurs à 4.50€.

Nathalie précise que le prix d'achat des repas s'élève à 3,58€.

Nadine souhaite que les parents soient prévenus des tarifs appliqués en précisant que le salaire des agents affectés à la cantine n'est pas comptabilisé.

5°) TARIFS LOCATION ESPACE D'ANIMATION :

Vous trouverez Les différents tarifs de location des salles à l'espace d'animation dans le compte rendu de cette même séance. Seul changement la location aux associations ayant leur siège à Montcuq est gratuite. Ces tarifs sont appliqués à compter du 1^{er} Mars 2019. Le C.M donne son accord.

6°) MODIFICATION DES MEMEBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE « MARCHE » :

Ariane précise qu'Adrien LAPLANCHE intègre cette commission ; Elle propose également que 2 commerçants non sédentaires soient associés à leur réunion. Le C. M. est ok.

7° ECLAIRAGE PUBLIC :

Alain LALABARDE rappelle le projet de dissimulation des réseaux électriques sur la RD 653 et donne la parole à Bernard.

LA SAUR a examiné le réseau par caméra ; Bernard nous indique que le pluvial est à refaire ainsi que le réseau d'eau . Les travaux ne seront réalisés que dans un an ... avec un coût supplémentaire.

Il précise que 11 luminaires seront installés « du chemin de M. HUGOU au parking de l'Hôtel St Jean » ainsi qu'un luminaire proche du bâtiment des Ambulances avec une participation de la Commune à hauteur de 21.824,00€. Le montant des travaux concernant l'effacement du réseau aérien de télécommunications s'élève à 25.675,97€. Une même tranchée sera disponible pour les différents réseaux.

Les travaux commenceront dans 10 jours sur une durée de 6 mois. Une circulation alternée sera mise en place. Accord du CM

8°) GARANTIE D'EMPRUNTS LOT HABITAT :

L'examen du dossier a été effectué par Patrice, il nous précise la création d'une unité qui aura un œil sur ses structures. La caisse des Dépôts et Consignations demande à Lot HABITAT d'allonger la durée de remboursement de leur prêt de 35 ans à 40 ans. Un tableau des prêts sur la Commune de Montcuq en Quercy Blanc vous est fourni dans le compte rendu. La Commune se porte garant des prêts contractés par Lot Habitat. Vote du C.M. à la majorité et une abstention.

9°) AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE « AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE »

Le C.M. donne son accord à l'avenant concernant la modification de la raison sociale et forme juridique du mandataire du marché (Atelier Sol et Cité) qui devient SCOP SARL ATELIER SOL ET CITÉ.

10°) ATTRIBUTIONS DES MARCHÉS DE TRAVAUX RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET REAMENAGEMENT DE 3 LOGEMENTS A LEBREI :

Bernard précise que le retard dans l'attribution des marchés est dû d'une part à un problème de santé de l'architecte et d'autre part des entreprises n'ayant pas soumissionné à certains lots.

Il liste le nom des entreprises retenues ainsi que le montant des travaux par lot (voir compte-rendu) ; Le montant total du marché s'élève à 356.032,30 HT pour la partie travaux. Le C.M. est OK

11°) SOUTIEN A LA RESOLUTION GENERALE DU 101° CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES :

Alain LALABARDE signale que chaque conseiller a été destinataire de cette résolution. L'avez-vous lue ?

M. le Maire précise que tous les points mentionnés dans cette résolution ne concernent pas obligatoirement notre Collectivité mais il note que la suppression de la taxe d'habitation-sans révision des valeurs locatives - remet en cause l'autonomie fiscale des Communes. Le C.M. est OK moins une abstention.

12) QUESTIONS DIVERSES :

*Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Département et de l'Association des Maires de l'Aude remerciant la Collectivité pour le versement d'une subvention .

*Problème de M. Mme ROQUES Hervé qui ont construit un abri de jardin sur une partie (80m²) de terrain communal ; Ce terrain sera vendu au prix de 20€ le m².

Arianne intervient et signale qu'il est trop facile de construire sur un terrain public et ensuite de demander une régularisation à la Commune . « C'est une porte ouverte à tous les abus »

*PCS : un exercice a été déclenché le 25 Janvier 2019 : A 20h l'enveloppe adressée par le Préfet est ouverte , Elle concernait un avis de tempête, un car de Polonais en panne au Lac et une famille à reloger au Bousquet.

Les administrés ont été appelé avec le numéro de la Mairie. Cette opération a duré 3 heures.

Alain LALABARDE félicite le personnel de la Mairie ainsi que les membres du PCS.

Conclusion de Monsieur le Préfet : le PCS est validé et s'est révélé opérationnel.

*Suite à la demande de M. le Préfet, Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la tenue de deux réunions les 18 et 25 Février 2019 à l'espace d'Animation sur le Grand Débat National

*Jérôme ARNAL demande si le problème d'eau chaude à la Halle des Sports est résolu. M PRESSUROT est prévenu.

*Patrick DOCHE interroge sur le problème de l'eau fourni par la Saur. Des analyses sont en cours .

*Dates à retenir :

Mardi 12 Mars 2019 à 20h : vote du Compte administratif 2018.

Mardi 9 Avril 2019 à 18h30 : vote du Budget Primitif 2019 ; La commission finances sera convoquée .

*Gérard GUINOT trouve le montant de la location de la salle des Fêtes de Valprionde , lors d'un repas de chasse ,élevé (150€).Jocelyne en prend note et se renseigne. Il demande également la réparation d'une vitre à l'Eglise de Caminel. M. le Maire en prend acte mais il n'était pas au courant de ce dégât.

La prochaine réunion du C.M. se tiendra le mardi 12 Mars 2019 à 20H.

Tous les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 22H.

Edith LAFAGE